

M. Howe: Monsieur le président, nous discutons ce problème depuis quelque temps. C'est une des raisons pour lesquelles ce bill est à l'étude depuis si longtemps. C'est quelque chose de très important pour les petits entrepreneurs. Je ne comprends pas comment le secrétaire parlementaire peut dire que cela ouvrira toutes grandes les portes à l'abus et que ces gens feront quelque chose de très mal. Il faudrait qu'il aille en rencontrer. Ce ne sont pas des escrocs, ce sont des gens qui ont envie de payer ce qu'il faut et d'être de bons citoyens. A-t-il discuté cette disposition avec des petits entrepreneurs? Je me demande si la moindre discussion a eu lieu avec les intéressés.

Aujourd'hui nous avons parlé de la notion de troupeau de base en ce qui concerne les problèmes agricoles et nous avons constaté qu'il n'y avait pas eu beaucoup de discussion avec les organisations d'agriculteurs. Nous nous trouvons ici dans une situation semblable. Je ne vois pas pourquoi le gouvernement ne peut pas faire un peu de concessions de temps en temps afin d'améliorer la situation du petit entrepreneur ou du petit fermier dont la femme travaille dur pour l'aider à faire marcher son affaire et pour éviter qu'il n'ait besoin d'assistance sociale, afin donc qu'il puisse être indépendant et tenir sa place dans notre système de libre entreprise.

Je n'arrive vraiment pas à saisir en quoi cela changerait tellement le montant des recettes du gouvernement, car, après tout, si un homme verse un salaire à son épouse, il ne peut pas demander de déduction pour elle lorsqu'il fait sa déclaration d'impôts sur le revenu. Aussi bien je ne vois pas pour quelle raison le gouvernement se refuse si obstinément à faire, sur ce point secondaire, une concession qui revêtirait tant d'importance aux yeux de beaucoup de gens.

M. Downey: J'aimerais que le secrétaire parlementaire nous dise quelle est l'importance de la perte de recettes que cette échappatoire éventuelle occasionnerait, d'après les calculs faits par son ministère. Je me demandais jusqu'à quel point on s'était donné la peine de faire des recherches lors de la mise au point de cet article. Était-ce le genre de recherches dont nous avons eu une illustration on ne peut plus parfaite ce matin quand le député de Crowfoot a évoqué le concept du troupeau de base et qu'il est apparu que ni le secrétaire parlementaire, ni le ministre des Finances ni tous leurs collaborateurs surpayés n'avaient songé à cette petite chose de rien du tout consistant à comparer la situation des éleveurs canadiens à celle de nos amis d'outre-frontière qui sont nos concurrents.

Nous avons entendu le secrétaire parlementaire dire au député de Crowfoot d'ouvrir les oreilles autant que la bouche, mais dix minutes plus tard il est revenu s'excuser auprès de la Chambre d'avoir fait erreur. Je me demande si l'on a appliqué le même genre de réflexion et de recherche à l'article que nous étudions, du point de vue du montant des recettes que créerait cette échappatoire. Ce n'est assurément pas sans raison que l'on a fait remarquer l'autre jour que ce n'était là qu'une mesure législative de morale, ou d'immoralité, si vous préférez, par laquelle on ne permet pas à mari et femme de travailler en collaboration et de rajuster leur revenu de la manière qui les arrange le mieux. Il s'agit là d'une idée très importante et je voudrais donc que le secrétaire parlementaire nous donne quelques prévisions. Qu'est-ce que le ministère a fait en ce qui concerne les prévisions de recettes?

• (8.30 p.m.)

M. Mahoney: Monsieur le président, ainsi que je l'ai déjà dit à plusieurs reprises vendredi et que j'aurai sans doute

l'occasion de répéter plusieurs fois ce soir, il s'agit non pas de recettes mais bien d'équité. Un observateur impartial de nos débats, surtout à la lumière de la participation très active du député de Battle River aux délibérations du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, ne manquerait pas d'être frappé par le temps consacré à des questions qui ont été reprises mot pour mot de l'ancienne loi et qui ne font l'objet d'aucune modification ou réforme quelconque. Je trouve en effet cette procédure extrêmement intéressante.

Toutefois, en l'occurrence, il ne s'agit pas du tout de recettes. Il s'agit simplement d'une question d'équité, de ne pas permettre aux travailleurs indépendants de scinder leurs revenus, le reste des contribuables n'ayant pas la possibilité de recourir à ce moyen.

L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest): Tout ça, c'est ridicule.

[Français]

M. Caouette: Monsieur le président, y a-t-il tellement de différence entre employer sa femme, son fils ou sa fille dans un commerce quelconque? Je pense que le point signalé par l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) est parfaitement valable. Pourquoi est-ce que le fait d'employer le fils ou la fille serait différent de celui d'employer la mère de famille dans un commerce exploité par le mari? A ce moment-là, pourquoi ne pas exempter d'impôt la mère de famille, au même titre que la fille, le fils, le neveu, la nièce ou quelque autre parent?

Quelle est la différence entre les deux? Je voudrais que l'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Mahoney) nous dise comment on en arrive à être équitable en ce qui a trait à l'impôt.

Le député d'Edmonton-Ouest avait parfaitement raison de signaler ce point, et le secrétaire parlementaire devrait en tenir compte. Pourquoi n'en tient-il pas compte?

[Traduction]

M. Yewchuk: Monsieur le président, j'aimerais poser une brève question concernant le même sujet au secrétaire parlementaire. Prenons un exemple: dans une petite ville, deux entreprises familiales opèrent côte à côte. Si un époux souhaite employer sa femme et déduire le salaire qu'il lui verse du revenu imposable, cela lui est impossible. Par contre, si les deux maris décident d'échanger leurs femmes pour des raisons professionnelles, cela représentera pour eux un gain, car ils pourront alors demander à leurs femmes de faire leur propre déclaration d'impôt. Cette situation est ridicule. Il ne s'agit pas en fait d'une critique portée à la mesure qui nous est proposée, mais d'une critique qui s'adresse à la loi en vigueur.

Le gouvernement devrait examiner de très près le manège qui consiste à échanger les épouses pour des raisons d'affaires. C'est une situation honteuse. J'ai posé l'autre jour une question au secrétaire parlementaire à ce sujet, mais il n'a pas répondu. Je lui ai demandé s'il était exact que du point de vue de la législation fiscale, la femme n'existait pas. Elle n'est pas considérée comme un être humain lorsqu'elle travaille dans l'entreprise de son mari. On la considère comme une machine qui remplit une fonction, mais on ne lui accorde pas la qualité d'employée. Une règle de ce genre est très condamnable, et tout honnête homme jouissant d'une certaine autorité tiendrait à la modifier.